

ADJUDICATION IMMOBILIERE
à l'Hôtel « ANATURA LUXEMBOURG »
à L-9990 Weiswampach, 32, Weilwerdangersstrooss

mardi, le 29 avril 2025 à 15.00 heures

il sera procédé par le ministère de **Maître Mireille HAMES**, notaire de résidence à Mersch, conformément à l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile sur la saisie immobilière, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur agréé des immeubles décrits ci-après :

1 / Une maison d'habitation

avec toutes ses appartenances et dépendances,

sise à L-9943 Hautbellain, 35, Duarrefstrooss, inscrite au cadastre comme suit :

- Commune de Troisvierges, section A de Hautbellain -

Numéro **1164/2952**, lieu-dit: « Duarrefstrooss », place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 23 ares 44 centiares.

2 / Une maison d'habitation

avec toutes ses appartenances et dépendances,

sise à L-9164 Lipperscheid, 3, Tunnelstrooss, inscrite au cadastre comme suit :

- Commune de Bourscheid, section F de Lipperscheid -

Numéro **1264/4143**, lieu-dit: « Tunnelstrooss », place (occupée) bâtiment à habitation, construction légère, contenant 19 ares 11 centiares.

Un passeport énergétique n'est ni disponible ni requis.

Les travaux à l'extérieur de la maison sise à Hautbellain restent inachevés.

Pour les visites veuillez-vous adresser à l'étude.

L'adjudication aura lieu **à la requête du créancier premier inscrit**.

Contre:

Monsieur Nicola ALTAMURO, employé privé, né à Putignano (Italie) le 18 mars 1968 et son épouse **Madame Liliane Alexandra BACK**, femme au foyer, née à Luxembourg le 23 juin 1966, demeurant ensemble à L-9164 Lipperscheid, 3, Tunnelstrooss.

En vertu :

- de la première grosse en forme exécutoire d'un acte d'ouverture de crédit reçu par Maître Mireille HAMES, notaire de résidence à Mersch, en date du 06 juin 2019, numéro 984/2019 de son répertoire, inscrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 27 juin 2019, volume 891, numéro 83 ;

- d'un commandement resté infructueux par exploit de l'huissier Georges WEBER, huissier de justice de résidence à Diekirch, en date du 06 décembre 2024.

Aux clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par le notaire commis en date du 12 février 2025, numéro 14.368 de son répertoire, en cours de formalisation.

Ceux qui ont droit de faire inscrire une hypothèque légale, sont requis de le faire avant la transcription du procès-verbal au bureau des hypothèques concernés.

Toute personne capable d'enchérir pourra, dans les huit (8) jours qui suivent l'adjudication, faire une surenchère, pourvu qu'elle soit du sixième (1/6) au moins du prix, outre les frais, en respectant les formalités prévues par les dispositions légales afférentes, en particulier les articles 845 et 846 du Code de Procédure Civile.

Les amateurs personnes morales (sociétés) devront se munir d'un extrait RCS à jour et justifier l'identité de leur bénéficiaire économique effectif au notaire.

En outre, les amateurs devront présenter au notaire une **garantie bancaire en original sur du support papier** irrévocable garantissant l'intégralité du prix en principal, intérêts et frais.

Le cahier des charges et les plans cadastraux peuvent être consultés en l'étude du notaire, ainsi que sur le site internet de l'étude (www.notairehames.lu).

Pour tous renseignements supplémentaires, prière de s'adresser à l'étude de :

Maître Mireille HAMES, Notaire
38-40, Rue Grande-Duchesse Charlotte
L-7520 MERSCH

Tél.: 32 87 17 - 1 / Email : contact@notairehames.lu / www.notairehames.lu